



Missions du service régional FranceAgriMer - SRFAM

Le service régional FranceAgriMer (SRFAM) a son siège à Montpellier et il représente le service territorial de l'établissement public national.

Ses agents sont répartis sur les sites de Montpellier et Toulouse.

Il met en œuvre les politiques de l'établissement public FAM, définies avec l'avis des conseils spécialisés sur les filières animales et végétales. Il a en charge l'appui à l'organisation économique de ces filières, les aides et interventions financières spécifiques sur le budget de FranceAgriMer et du FEAGA, l'observation économique et les cotations.

Il contribue aux conseils de bassin viticoles. Il met en œuvre les mesures des OCM viticoles et fruits et légumes, en ce qui concerne les mesures gérées par le niveau régional, en particulier la politique de soutien à la restructuration du vignoble et de la gestion et de l'instruction des dossiers d'aides aux investissements de l'OCM viti-vinicole.

Il réalise la certification des bois et plants de vigne et des vins sans IG.

Il réalise les contrôles liés au paiement des aides européennes, les contrôles d'agrément ou de certification.

Il est organisé en 5 unités.

- Production animales et végétales

Relais des politiques de l'établissement public FAM et des conseils spécialisés sur les filières.

En charge de l'appui de à l'organisation économique de ces filières, des aides et interventions spécifiques sur budget de FAM, de l'observation économique et des cotations.

- OCM viti : aides aux investissements des entreprises viti-vinicoles

Relais des politiques de l'établissement publique FAM et du conseil spécialisé vin.

En charge de l'appui à l'organisation économique de la filière, des aides et interventions spécifiques sur budget de FAM, de l'observation économique et des cotations.

L'unité prépare les Conseils de bassin viticole LR et MP, présidés par le Préfet de région.

- OCM viti : restructuration et reconversion du vignoble

En charge de la politique de soutien à la restructuration du vignoble et de la gestion et de l'instruction des dossiers d'aides de l'OCM viti-vinicole

- Certification des bois et plants de vigne et des vins sans IG

L'unité assure la mise en oeuvre de démarches de certification portées par l'établissement FAM.

- Contrôles

L'unité effectue les contrôles liés au paiement des aides, contrôles d'agrément ou de certification, et procède au prélèvement d'échantillons.